

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 29

Votants : 29

N° 1

OBJET :

**DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

**COLLECTE AU
PORTE A PORTE
ET TRANSPORTS
DES DECHETS
MENAGERS
RESIDUELS ET
RECYCLABLES DE
BELLERIVE SUR
ALLIER, CUSSET
ET VICHY**

**AVENANT N°2 AU
MARCHE
N°20WG164**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR - C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD - P. SEROR - C. MAGNAUD – F. GONZALES - A. CORNE - B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – P. BONNET, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et MM. M. CHARASSE – F. SENNEPIN, Vice-Présidents.

MM. F. SZYPULA - E. BARGE - S. BAUD - O. ROYER - P. COLAS - T. WIRTH - T. LAPLACE - JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON - J. BLETTERY - C. BOUARD - J. ALMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

*Transmise en Sous-
Préfecture le :
14 NOVEMBRE 2022*

*Publiée ou notifiée le :
14 NOVEMBRE 2022*

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 4 novembre 2020 d'attribuer le marché de collecte au porte à porte et de transport des déchets ménagers résiduels et recyclables des communes de Bellerive Sur Allier, Cusset et Vichy à la société ECO DECHETS RHONE ALPES pour une durée de 3 ans reconductible 1 fois 1 an,

Vu la délibération n°7 du Bureau Communautaire du 19 novembre 2020 autorisant la signature avec la société ECO DECHETS RHONE ALPES du marché de collecte en porte à porte et de transport des déchets ménagers résiduels et recyclables des communes de Bellerive Sur Allier, Cusset et Vichy pour une durée de 3 ans reconductible 1 fois 1 an, pour un montant estimatif annuel de 1 279 148,79 € HT (offre de base + Prestations supplémentaires éventuelles n°3 et 4),

Vu la délibération n°10 en date du 25 novembre 2021 ayant pour objet l'avenant de transfert actant la cession du marché n°20WG164 à la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT à compter du 1^{er} octobre 2021, sans incidence financière,

Considérant l'avis du Conseil d'État en date du 15 septembre 2022 relatif aux possibilités de modification des prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et aux conditions d'application de la théorie de l'imprévision,

Considérant la demande écrite en date du 7 septembre 2022 de la société ECO DECHETS ENVIRONNEMENT demandant une révision des prix du marché au motif d'une augmentation conséquente du tarif du carburant gasoil,

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°2 afin de verser d'une part, une indemnité compensatoire sur la période allant des mois de mars à août 2022, pour un montant de 17 820,66 € HT et, d'autre part, de modifier la clause de révision des prix du marché (trimestrielle et non plus annuelle), à compter du 1^{er} octobre 2022.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de conclure l'avenant n°2 au marché 20WG164,
- de donner mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 10 novembre 2022.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





VICHYCOMMUNAUTÉ

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 20WG164

**COLLECTE EN PORTE A PORTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS
ET RECYCLABLES SUR LES COMMUNES DE BELLERIVE-SUR-ALLIER, CUSSET ET VICHY**

Identification du maître d'ouvrage :

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTÉ

9, Place Charles de Gaulle – CS 92956 – 03209 VICHY Cedex

Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04.70.96.57.10

N° SIRET : 200 071 363 00010

Représenté par Madame Elisabeth BARGE, Conseillère Déléguée à la Commande Publique

Identification du titulaire du marché :

ECO DECHETS ENVIRONNEMENT

24B, rue Jean Baldassini – 69007 LYON

N° SIRET : 802 947 432 00075

Représenté par Monsieur Olivier SCHWARTZ, Président

Renseignements concernant le marché :

Objet du marché : Collecte en porte à porte et transport des déchets résiduels et recyclables sur les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset et Vichy

N° du marché : 20WG164

Attribution du marché : 04 novembre 2020

Notifié le : 27 novembre 2020

Montant estimatif annuel du marché : 1 279 148,79 € HT soit 1 407 063,67 € TTC

Montant estimatif sur la durée totale du marché : 5 116 595,16 € HT soit 5 628 254,68 € TTC

Délibération autorisant la signature du présent avenant : n° X en date du XX/10/2022

AVENANT

ARTICLE 1 : Objet

Conformément à l'avis n° 405540 du Conseil d'Etat rendu le 15 septembre 2022, le présent avenant a pour objet :

- le versement d'une indemnité compensatoire sur la période allant du mois de mars 2022 à août 2022, calculée sur la base des justifications apportées par le titulaire, d'un montant de 17 820,66 € HT (voir tableau ci-annexé)
- la modification de la clause de révision des prix du marché (article 6.2 du Cahier des Charges Administratives Particulières), afin de la rendre trimestrielle et non plus annuelle, à compter du mois d'octobre 2022.

ARTICLE 2 : Incidence financière

Montant estimatif du marché initial : 5 116 595,16 € HT sur la totalité du marché (4ans)

Montant de l'avenant : 17 820,66 € HT

Montant estimatif du marché après avenant : 5 134 415,82 € HT

Pourcentage d'augmentation : 0,35 %

ARTICLE 3

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Signatures des parties :

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour Vichy Communauté

Pour le titulaire,
(Signature)

Notification de l'avenant :

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le(les) avis de réception postal(aux) daté(s) et signé(s) du(des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(les) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 NOVEMBRE

2022 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - COLLECTE AU PORTE A

Objet de l'acte : PORTE ET TRANSPORTS DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET
RECYCLABLES DE BELLERIVE SUR ALLIER CUSSET ET VICHY - AVENANT
N° 2 AU MARCHE N° 20WG164

.....
Date de décision: 10/11/2022

Date de réception de l'accusé 14/11/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 10NOVE2022_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221110-10NOVE2022_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20221110-10NOVE2022_1-DE-1-
1_1.pdf)